



Paris, le 7 novembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **DEMANTELEMENT DES CAMPEMENTS ILLICITES DU NORD DE PARIS AVEC MISE A L'ABRI DE 1 611 PERSONNES ET MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SECURISATION POUR EVITER LEUR RECONSTITUTION**

Des campements illicites de migrants se sont constitués et ont pris de l'ampleur ces dernières semaines au nord de la Capitale, notamment sur les dépendances des axes routiers au niveau de la porte de la Chapelle à Paris 18<sup>e</sup> et de l'Avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93).

L'occupation de ces sites s'effectue dans des conditions mettant en péril la salubrité et la sécurité des personnes, tant des occupants que des riverains.

Conformément aux orientations gouvernementales énoncées lors du Comité interministériel sur l'immigration du mercredi 6 novembre, le préfet de Police a donc pris la décision, en coordination avec le préfet de région d'Île-de-France, de procéder au démantèlement de ces campements illicites avec la mise à l'abri concomitante des occupants.

Cette opération s'est déroulée ce matin sans incident.

1 611 personnes volontaires dont 296 personnes en famille ont été prises en charge par les services de l'État et leurs partenaires. Chacune des personnes concernées s'est vue proposer une solution d'hébergement temporaire en Île-de-France et bénéficiera d'une prise en charge sanitaire, sociale et administrative. Elles feront par la suite l'objet d'un examen complet et approfondi de leur situation administrative par les services de l'État dans les 5 centres d'accueil et d'examen de situation (CAES) de l'Île-de-France. Cet examen déterminera leur orientation dans des structures d'hébergement adaptées à leur situation.

Afin de prévenir toute nouvelle installation de ces campements sur ces sites comme dans d'autres lieux de la Capitale, la préfecture de Police met en place un dispositif spécifique établi sur des moyens humains importants et sur le développement accru de la sécurisation passive. Une surveillance dynamique et permanente, complétée par l'utilisation de la vidéo-patrouille, sera assurée par des effectifs de la préfecture de Police dédiés qui seront appuyés quotidiennement par des unités de forces mobiles mises à la disposition du préfet de Police.

Les personnes qui tenteraient de se réinstaller seront immédiatement contrôlées et leur situation administrative vérifiée, donnant lieu, en cas de séjour irrégulier sur le territoire national, à une procédure de placement en centre de rétention administrative.

Le préfet de la région d'Ile-de-France et le préfet de Police remercient les 600 policiers, les 40 agents des services de l'Etat et les 60 acteurs associatifs mobilisés, qui ont permis de conduire avec succès cette opération.

### **Contacts presse**

**Préfecture de Police**  
**Service de la communication**  
01 53 71 28 73 / [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>  
 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)